



Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 765'000.- pour la mise en valeur de l'Atelier oublié (rue du Progrès 68) et la création d'un centre d'interprétation du patrimoine horloger

(du 10 septembre 2025)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

La richesse du patrimoine de La Chaux-de-Fonds se caractérise par une certaine discrétion. Cages d'escalier, vitraux, décors intérieurs, clochers, façades ou encore ateliers sont les témoins du lien étroit entre l'histoire industrielle, économique, culturelle et sociale de la région.

La Ville de La Chaux-de-Fonds (ci-après la Ville) porte une attention particulière à la préservation, la restauration, l'aménagement et l'ouverture au public de différents intérieurs emblématiques. Cette valorisation est une plus-value sur les plans culturel et touristique. Le Conseil communal souhaite renforcer la valorisation de la double inscription à l'UNESCO de l'urbanisme et des savoir-faire horlogers¹.

À long terme, le Conseil communal souhaite continuer de mettre en valeur des espaces patrimoniaux exceptionnels afin de les rendre accessibles au public. Ce programme, inscrit dans les accords de positionnement stratégique (APS) élaborés entre le Canton et les communes et intitulé

¹ L'urbanisme horloger des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle est inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial depuis 2009 et les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art sont inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel depuis 2020.

"Intérieurs secrets" permettra de proposer aux habitants et aux habitantes, mais aussi aux touristes, des visites intimistes dans des lieux discrets mais porteurs de sens. L'atelier Spillmann et le Salon bleu, le Crématoire, l'appartement Salon Sandoz, la Villa Fallet, la Maison Blanche... en font partie. Ces lieux sont déjà intégrés dans les visites menées par Tourisme neuchâtelois et sont régulièrement montrés au public. Ils sont emblématiques, porteurs de sens et racontent de nombreux aspects de l'histoire locale. À ces intérieurs bien connus pourront s'ajouter, dans les années à venir, d'autres "intérieurs secrets" extrêmement intéressants comme le Grand-Temple et son clocher où était installée une lunette méridienne, ou le tableau électrique de la rue Numa-Droz.

Le présent rapport porte sur la valorisation de l'Atelier oublié qui deviendra un Centre d'interprétation des savoir-faire horlogers. Ce lieu, au cœur du plan en damier, au cœur de l'urbanisme horloger, comble une lacune dans l'offre culturelle liée à l'industrie horlogère en mettant au premier plan le domaine de la sous-traitance. Il se positionne en complément et en prolongement des thématiques présentes à l'Espace de l'urbanisme horloger, récemment rénové, ou dans les musées de la ville. Les visites *in situ* permettent au public de s'immerger dans la micro histoire et de se représenter l'effervescence de la vie industrielle et culturelle de la région. Ce projet est le fruit de fructueuses collaborations entre les services communaux, les musées, Tourisme neuchâtelois et des acteurs privés.

Cette offre inédite, novatrice et immersive contribue non seulement à valoriser la ville et à augmenter son attractivité, mais aussi à sensibiliser la population et le public à l'intérêt patrimonial majeur et souvent méconnu des branches annexes de l'horlogerie.

L'Atelier oublié

Historique

Cet immeuble, sis rue du Progrès 68, est construit en 1893 puis acheté en 1896 par Jules et Pauline Magnin-Jacot qui y installent un atelier au rez-de-chaussée. Celui-ci produit divers outils et parties de machines destinés notamment à l'industrie horlogère : outils pour faiseurs de ressorts, limes, modules pour usiner des cadrans de montre. Ce petit atelier occupe trois ou quatre personnes qui travaillent sur de nombreuses machines mues par un moteur central qui distribue l'énergie via de nombreuses courroies de transmission. L'équipement de l'atelier permettait de réaliser toutes les étapes des commandes : fonte, découpe, usinage, polissage.

Dès 1928, l'atelier œuvre également en tant que Bureau de vérification des poids et mesures pour la Confédération. Cette diversification témoigne de la capacité de la famille Magnin-Jacot à s'adapter au marché et à diversifier ses sources de revenu dans les périodes plus difficiles. Trois générations se sont ainsi succédées.

Conservé en l'état par le dernier patron suite à sa retraite en 1986, les installations mécaniques assorties de centaines d'outils, produits et documents témoignent aujourd'hui de modes de fonctionnement et de conditions de travail oubliés.

Redécouverte

L'immeuble ouvrier de Progrès 68 est resté propriété d'une seule et même famille pendant plus de 100 ans. Le contenu de l'atelier, découvert au moment de la vente de l'immeuble en 2011, est alors acheté par la Ville. L'atelier, ainsi que l'appartement vétuste qui y fait face, sont loués par la Ville depuis lors. D'importants travaux de tri, de nettoyage, d'étude et d'inventaire ont été réalisés par le Musée international d'horlogerie (MIH). Les documents et objets les plus précieux ont été sortis de l'atelier et inventoriés de manière globale. Ils sont conservés au MIH, institution de référence par rapport à la conservation *in situ* des objets, outils, artefacts et fonds d'archives.

Comprenant des milliers d'objets, d'outils et de machines, l'Atelier oublié témoigne de l'importance des branches annexes de l'horlogerie et de la production éclatée (éta-blissement) traditionnellement répartie à travers la ville. Il rappelle la mixité entre les logements et les lieux de production, point-clé de l'urbanisme horloger. La présence des machines et de leur moteur central représente un intérêt majeur pour la sauvegarde et la connaissance des savoir-faire en mécanique horlogère.

Depuis plusieurs années, une analyse est menée quant à la destination et à la valorisation de cet espace extrêmement intéressant. La configuration du lieu très contraignante a nécessité une longue réflexion. Le présent rapport fait état d'un projet abouti prenant en compte la valorisation muséographique de l'appartement en vis-à-vis afin de proposer aux visiteurs et visiteuses un parcours de visite cohérent, avec une mise en contexte suivie de l'expérience à proprement parler de la visite.

L'immeuble n'appartient pas à la Ville. Le propriétaire est associé au projet et un bail à long terme est en cours d'établissement ainsi que les démarches en vue d'un changement d'affectation.

Les points forts du projet

Une offre attractive

Le développement d'un parcours inattendu et immersif à forte valeur ajoutée permet la création d'une offre nouvelle. Elle répond aux attentes contemporaines de visiteurs ou visiteuses féru-e-s d'expériences uniques où ils/elles ne sont plus seulement spectateurs et spectatrices, mais deviennent acteur·trice-s actif·tive-s de leurs visites et de leurs connaissances. Le succès des parcours "circuits secrets" dans le canton du Jura ou des visites de l'usine Langel à Courtelary en sont les témoins.

Les aménagements et infrastructures prévus à l'Atelier oublié permettront d'intégrer cette visite aux offres existantes de Tourisme neuchâtelois et des musées. Deux formats de visite, en autonomie et avec guide, sont envisagés.

Un outil pour la sauvegarde des savoir-faire

La présence de nombreuses machines est un atout pour la mémoire des gestes liés à la mécanique. Une collaboration actuelle avec le Centre de formation professionnelle Berne Francophone (CEFF) dans le cadre d'un travail de diplôme d'un étudiant ouvre des perspectives intéressantes de collaboration avec d'autres écoles de mécanique mais aussi de conservation-restauration comme la HE-Arc.

Deux options de visite

Les différentes options de visites et de rénovations liées au projet muséographique ont été discutées afin d'évaluer leurs avantages et inconvénients et d'en chiffrer les coûts. Deux formats de visites sont envisagés.

- Visite en autonomie du centre d'interprétation du patrimoine et partielle de l'atelier. Un dispositif permettra au public d'embrasser visuellement l'atelier tout en écoutant des explications sans pour autant pouvoir y pénétrer complètement.
- Visite complète avec un ou une guide.

Des publics variés

La visite de l'Atelier oublié s'adresse à un large public intéressé par le domaine de l'horlogerie et de la mécanique. La configuration des lieux oblige des visites par petit groupe de maximum huit personnes. Elle rend par contre très difficile, voire impossible, l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Une attention particulière sera portée sur l'accessibilité des contenus. Ces derniers seront accessibles en français, anglais, allemand et français facile. Une audio description de l'atelier sera proposée au public malvoyant.

La taille de l'espace rend difficile des visites dans le cadre scolaire. Des visites par petit groupe dans le cadre d'un projet de médiation seront toutefois envisageables.

Une communication transversale

La visite de l'Atelier oublié sera proposée par Tourisme neuchâtelois, en prolongement des visites de l'Espace de l'urbanisme horloger et des Musées d'histoire et international d'horlogerie notamment.

Les visites pourront être couplées ponctuellement avec l'organisation d'événements en lien avec le patrimoine comme les Journées du patrimoine mondial, les Journées européennes du patrimoine ou la Biennale du Patrimoine Horloger.

Le projet architectural

La réflexion sur le réaménagement architectural des espaces a été menée conjointement entre l'entreprise ayant réalisé le projet muséographique et le Service des bâtiments et du logement (SBL).

Le projet de valorisation interviendra sur les quatre espaces que sont l'atelier, l'appartement en vis-à-vis, les WC et un réduit sur le palier, qui servira de vestiaire. Les travaux sont prévus sur les éléments structurels de l'espace intérieur, destinés à maintenir le caractère de l'ancien atelier et à accueillir le projet muséographique, tout en respectant le cachet et l'intégrité des lieux.

L'accès se fera par la cage d'escalier, commune au reste de l'immeuble. Décorée de faux-marbre, elle a été récemment restaurée. Afin de garder le caractère secret de l'atelier et le calme des habitants et des habitantes, il n'est pas prévu de placer une plaque sur le mur.

Atelier

L'atelier sera peu touché. Des travaux d'entretien et de rénovation sont prévus ponctuellement pour la réfection des enduits et des peintures. Le renforcement du plancher en bois et le remplacement des planches endommagées sont également prévus dans certaines zones.

Derrière la porte palière, un sas sera créé à l'aide d'éléments transparents arrivant à hauteur de poitrine. Celui-ci offrira la possibilité de découvrir de manière sécurisée l'ensemble de l'atelier lors des visites en autonomie.

Le système électrique alimentant les anciennes machines a été testé et sera restauré et mis aux normes pour permettre les visites.

Appartement

Cet espace fera l'objet d'importantes interventions. La substance patrimoniale de l'appartement sera conservée en ce qui concerne les sous-bassement, encadrements de portes et impostes, carreaux de ciment. Les installations électriques et de chauffage seront mises aux normes.

Les travaux prévus visent à fournir le support nécessaire à la muséographie tout en conservant l'atmosphère typique d'un ancien appartement chaux-de-fonnier. La muséographie sera conçue pour être indépendante des structures de l'immeuble. Une attention sera portée sur le choix des matériaux pour qu'ils s'intègrent bien dans cet espace et renforcent le caractère historique et patrimonial de l'ancien appartement. Le public percevra ainsi qu'il se trouve dans un ancien appartement typique de la métropole horlogère et non pas dans un espace artificiel. Un mobilier muséographique, conçu en lien avec les espaces et avec le concept muséographique, sera réalisé.

Chauffage et électricité

Des travaux sont prévus sur le système de distribution de chauffage. À noter que le renouvellement de l'air dans l'espace se fera par l'intermédiaire d'aérateurs installés dans les fenêtres existantes.

D'importants travaux sont prévus pour les installations électriques, que ce soit pour l'alimentation des systèmes de muséographie et d'éclairage, ou pour le système de détection d'incendie. L'alimentation électrique des éléments périphériques a également été prise en compte, comme les gâches électriques. Le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) est intégré au projet pour certains aspects techniques.

La gestion du climat

L'amélioration du climat (température, hygrométrie, renouvellement et circulation de l'air) est indispensable. Cette amélioration concerne autant l'atelier que l'appartement.

Mesures de protection incendie

Un système de détection incendie sera installé.

Espace WC et espace vestiaire

Sur le palier, entre le centre d'interprétation et l'atelier, des travaux de rénovation et d'équipement sont prévus sur les toilettes existantes. Un petit vestiaire sera créé dans l'espace à l'ouest des WC.

Espaces non touchés par le projet

Deux caves sont liées à la location des espaces. Ces espaces ne sont pas intégrés au projet. Non chauffés et humides, ces espaces, relativement encombrés, ne rencontrent pas d'intérêt pour le projet.

Commission de construction

Une commission de construction sera constituée sous la présidence du directeur du Service de l'urbanisme, de mobilités et de l'environnement (SUME). Elle sera formée en particulier de la déléguée à la valorisation du patrimoine, du conservateur du MIH, de l'architecte du SBL en charge du projet, d'un représentant du bureau de muséographie, d'une personne du Service des finances et de toutes autres personnes capables d'apporter, par leurs connaissances et leurs compétences, les réponses et les informations utiles à la réalisation du projet.

Le projet muséographique

Le projet muséographique développé avec le mandataire envisage deux types de visites. D'une part des visites en autonomie, par petit groupe, permettant une expérience immersive mais ne permettant pas de déambuler dans l'atelier. D'autre part une visite guidée lors de laquelle il sera possible de découvrir l'entier de l'atelier.

Dans les deux cas, le public commencera par découvrir le Centre d'interprétation des savoir-faire horlogers, installé dans l'ancien appartement en face de l'atelier. Il passera ensuite dans l'atelier à proprement parler. En cas de visite autonome, le public entrera dans l'atelier et aura une vision d'ensemble sans pour autant pénétrer complètement dans l'espace.

Le nombre de visiteurs et de visiteuses sera limité à huit personnes par espace. L'appartement pourra également servir de lieu d'attente pour les grands groupes.



Plan de l'étage et de déambulation (étape de réflexion)

Le centre d'interprétation des savoir-faire horlogers

L'appartement dispose d'un couloir, de deux grandes pièces au sud, d'un petit espace borgne et de deux petites pièces au nord.

Le parcours de la visite se fera de manière linéaire. Les thématiques abordées sont les suivantes :

Salle 1 - Du microcosme au macrocosme

La famille Magnin-Jacot et son imbrication dans la constellation industrielle

Salle 2 - Les métiers

La diversité des métiers de la sous-traitance

Salle 3 – Les archives

Les petites annonces et les publicités qui racontent l'histoire

Salle 4 - Les savoir-faire

Le geste de l'artisanat d'hier à aujourd'hui

Salle 5 – Les réseaux actuels

Du microcosme à l'échelle mondiale

Couloir – Vers l'atelier

Informations pratiques pour la visite de l'atelier

L'Atelier oublié

La plus-value de cet espace se trouve dans le caractère figé de l'atelier qui recèle des objets d'époques différentes. L'odeur est caractéristique et entraîne une expérience immersive pour les visiteurs et visiteuses.

La muséographie sera sommaire, bien que certains aménagements soient nécessaires pour la sécurité du public et la compréhension du lieu. Le moteur central a été testé et pourra, une fois le système électrique mis aux normes, être mis en marche lors des visites. La mise en marche du système offrira une plus-value touristique tout en permettant la transmission d'un savoir-faire et d'une tradition aujourd'hui quasiment disparue. Des démonstrations pourront être envisagées.

Gestion du site

La gestion de l'Atelier oublié se fera conjointement entre le SUME, par la déléguée à la valorisation du patrimoine, le SBL et Tourisme neuchâtelois.

Accès

L'accès au lieu se fera par l'intermédiaire de Tourisme neuchâtelois qui rétrocèdera une partie des recettes des entrées à la Ville. Pour les visites en autonomie, le dépôt d'une pièce d'identité et la signature d'un document lié aux règles à respecter seront nécessaires pour obtenir la clé. Un plan et des explications précises seront données au public afin, notamment, de préserver le calme des habitants et des habitantes de l'immeuble. Les visites ne pourront se faire qu'en journée.

Entretien

L'entretien se fera par le secteur conciergerie du SBL. D'autres lieux patrimoniaux comme le Salon bleu sont déjà nettoyés par leurs soins.

Calendrier prévisionnel

Les travaux devraient débuter à la fin de l'automne 2025 pour une durée de 10 mois environ. Une réouverture est prévue pour la Biennale du Patrimoine Horloger début novembre 2026.

Octobre 2025	Conseil général
Novembre 2025 – février 2026	Adjudications Travaux préparatoires
Mars – juin 2026	Travaux sur l'appartement Mise en fonction de l'installation
Juillet – septembre 2026	Installation
Octobre 2026	Marge pour réglages
Novembre 2026	Ouverture

L'objectif est d'ouvrir le Centre d'interprétation du patrimoine horloger de l'Atelier oublié en 2027. En effet, nous comptons offrir cet instrument exceptionnel d'appréhension de la mécanique horlogère aux nombreux visiteurs et aux nombreuses visiteuses qui sillonneront les rues de notre ville dans le cadre de la Capitale culturelle suisse 2027.

Estimation des coûts

L'estimation présentée ci-après a été calculée par l'entreprise en charge des études muséographiques sur la base de demandes de devis. Une marge de +/- 10% doit être prise en considération.

Les travaux seront confiés à des entreprises de la place, sous le contrôle de la commission de construction.

Description	Coût estimatif
Bâtiment Rénovation appartement est en Centre d'interprétation du patrimoine Rénovation des WC et création d'un vestiaire	CHF 200'000.-
Muséographie Honoraires, mobilier, matériel multimédia	CHF 350'000.-
Contenus Recherches historiques et iconographiques, rédaction, relectures	CHF 40'000.-
Installations Restauration et remise en fonction du moteur et d'une machine, mise aux normes électriques	CHF 60'000.-
Communication	CHF 5'000.-
Accessibilité Traductions, audiodescriptions, texte en français facile	CHF 20'000.-
Assurances, nettoyages, transports, reproductions, droits, etc.	CHF 20'000.-
Divers et imprévus 10% du budget	CHF 70'000.-
Total	CHF 765'000.-

Financement

En appui à l'investissement de la Ville, plusieurs sources de financement ont été identifiées et sollicitées.

Nouvelle politique régionale

Deux aides à fonds perdu ont été octroyées en 2021 et 2022 par le Canton pour les phases 1 et 2, à savoir les études muséographiques. Ce soutien se monte à CHF 32'000.-.

Office fédéral de la culture

Une demande de soutien a été sollicitée auprès de l'Office fédéral de la culture (OFC) pour la remise en fonction des machines. Ce soutien intervient dans la cadre d'un appel à projet pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Autres partenaires

Outre le Canton, plusieurs partenaires ont été sollicités pour un soutien financier au projet, notamment l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 (CCS), la Fondation en faveur de la mise en valeur du site inscrit, l'association Arc horloger ainsi que la commission tourisme / culture de la Région des Montagnes neuchâteloises (RMN)...

Partenaires privés

Des demandes sont en cours auprès de plusieurs entreprises horlogères.

Plan de financement

Le financement externe se présente comme suit :

Soutiens institutionnels (OFC et Canton)	CHF 80'000.-
Soutiens para-institutionnels (CCS, Fondation pour la mise en valeur du site inscrit, Arc horloger, RMN...)	CHF 65'000.-
Soutiens privés (entreprises horlogères)	CHF 120'000.-
TOTAL	CHF 265'000.-

À l'heure actuelle, les promesses de dons s'élèvent à CHF 190'000.-. Nombre de demandes sont en cours de traitement. Le Conseil communal s'engage à poursuivre la recherche de montants en soutiens externes figurant dans le plan financier.

Conformité au programme de législation

Le projet de valorisation de l'Atelier oublié est en accord avec le programme de législation 2024-2028. Il est un complément à l'Espace de l'urbanisme horloger rénové au printemps 2025, en vue de Capitale culturelle suisse 2027.

Conséquences sur les finances

Produits

Une politique tarifaire a été discutée avec Tourisme neuchâtelois. Comme pour les visites du Salon bleu, ce dernier rétrocèdera à la Ville une part du bénéfice sur les billets vendus. Les projections, calculées sur 3'000 visiteurs et visiteuses par an à CHF 8.-, prévoient des recettes à hauteur de CHF 24'000.- pour la Ville.

Coûts de fonctionnement

Les coûts de location de l'atelier et de l'appartement adjacent sont intégrés aux comptes de fonctionnement de la Ville depuis sa découverte en 2011. Les charges supplémentaires de fonctionnement annuel du futur projet sont liées aux charges, à l'entretien des espaces et à l'entretien du matériel.

Répartition des coûts de fonctionnement annuels :

Location	CHF 16'000.-
Charges	CHF 1'500.-
Nettoyage	CHF 6'000.-
Entretien matériel	CHF 5'000.-
Total	CHF 28'500.-

Investissements nets

Compte tenu de ces éléments, la demande crédit s'élève à CHF 765'000.- avec des soutiens (acquis ou à confirmer) estimés à CHF 265'000.-, soit un coût net de CHF 500'000.- pour la réalisation du Centre d'interprétation des savoir-faire horloger.

Un montant de CHF 765'000.- se trouve dans les investissements 2026.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFInEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 8 % (12 ans) appliqué à des investissements nets de CHF 500'000.-.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,1% sur la moitié de l'investissement net estimé.

Amortissement : CHF 500'000.- x 8%	CHF	40'000.-
Intérêts 2,1 % sur la moitié des dépenses nettes estimées à charge de la Ville	CHF	5'200.-
Soit une charge annuelle moyenne de	CHF	45'200.-

L'impact sur le compte de résultat est estimé globalement à CHF 49'700.-, à savoir :

Amortissement et intérêts	CHF 45'200.-
Frais de fonctionnement	CHF 28'500.-
Total des coûts	CHF 73'700.-
Recettes	CHF 24'000.-
Coûts nets	CHF 49'700.-

Comme les coûts de location de l'Atelier figurent déjà dans les comptes, les coûts nets supplémentaires peuvent être estimés à CHF 33'700.- par année.

Conséquences sur les ressources humaines

Il n'est pas prévu d'engagement supplémentaire pour les visites en autonomie et les visites guidées. Tourisme neuchâteloise délivrera les billets et mettra à disposition des guides, en fonction des demandes.

La charge de travail de conciergerie pourra être absorbée par l'équipe du SBL.

Collaboration intercommunale

La mise en valeur patrimoniale et touristique s'inscrit dans une dynamique régionale de valorisation. L'offre touristique et son développement à La Chaux-de-Fonds sont coordonnés par Tourisme neuchâtelois en concertation avec Le Locle dans un souci de cohérence et de complémentarité. La création d'un nouveau parcours touristique contribuera au rayonnement de l'ensemble du Jura neuchâtelois.

Liens avec Capitale culturelle suisse

La visite de l'atelier oublié sera un élément fort de l'attractivité de la ville autour de son patrimoine horloger. Sous-jacents aux thématiques mensuelles déployées par la direction artistique de la manifestation, les savoir-faire pourront être mis en valeur par cette nouvelle offre dès novembre 2026.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

La valorisation de l'Atelier oublié favorise le développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement. Elle encourage la mobilité douce et la découverte du patrimoine par petit groupe, à un rythme calme. Les aménagements prévus ne présentent aucun risque conséquent et sont réversibles. La substance patrimoniale est conservée, le réemploi favorisé et un soin sera porté à la traçabilité des matériaux nouveaux.

b) Aspect social

Ce projet encourage l'échange, le partage, la découverte, la rencontre. Véritable lieu de transmission des savoir-faire, il s'adresse au public intéressé par l'industrie horlogère et la mécanique ainsi qu'aux habitants et habitantes de la région. Il fait un lien entre le passé, le présent et le futur tout en mettant en exergue les valeurs, les points forts et les traditions de la région.

c) Aspect économique

Malgré les coûts d'implémentation qu'il engendre, la valorisation de l'Atelier oublié permettra d'étoffer l'offre touristique et d'ouvrir la voie vers de nouveaux projets de valorisation d'intérieurs secrets.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

En tant qu'offre touristique et culturelle, la valorisation de l'Atelier oublié permettra à faire venir ou revenir des visiteurs et visiteuses à La Chaux-de-Fonds. Les différents aspects englobés dans le projet (éléments didactiques, patrimoniaux, techniques) en font un outil durable qui sera prêt lorsque la ville accueillera le nombreux public de Capitale culturelle suisse en 2027.

Préavis commission

La commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN) a préavisé favorablement le rapport avec 9 voix pour et 4 absentions lors de sa séance du 9 septembre 2025.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La chancelière

Théo Huguenin-Elie

Floriane Mamie

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit d'engagement de CHF 765'000.- est accordé au Conseil communal pour la valorisation de l'Atelier oublié et la création d'un centre d'interprétation du patrimoine.

Article 2.- Les différents soutiens financiers à ce projet seront portées en déduction du crédit d'engagement.

Article 3.- Ce crédit figurera au compte des investissements du centre financier 755 Urbanisme-Mobilité-Environnement.

Article 4.- L'investissement sera amorti au taux moyen de 8 % (12 ans).

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	Le secrétaire
Frédéric Vaucher	Vincent Pittet